

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

34^e BROCANTE DE SÈVRES

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

Bulletin d'inscription pour les particuliers

Organisée sous réserve de la réglementation en vigueur à cette date.

À retourner impérativement avant le lundi 6 juillet 2026

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Numéro d'immatriculation du véhicule : _____

Retournez le bon d'inscription dûment complété, accompagné des pièces suivantes :

Photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso)

numéro : _____

délivrée le _____ par _____

Photocopie d'un justificatif de domicile au choix (taxe habitation année en cours / quittance EDF/GDF / téléphone fixe - 3 mois)

Je suis un particulier sévrien

Emplacement	2 mètres	4 mètres	6 mètres	8 mètres
Tarifs	20,00 €	40,00 €	60,00 €	80,00 €
Stand bâché (quantité limitée) Tarif pour 3 mètres	55,00 €			
Aucun emplacement au-dessus de 8 mètres linéaires n'est accordé.				

Je suis un particulier non sévrien

Emplacement	2 mètres	4 mètres	6 mètres	8 mètres
Tarifs	26,00 €	52,00 €	78,00 €	104,00 €
Stand bâché (quantité limitée) Tarif 3 mètres	67,00 €			
Aucun emplacement au-dessus de 8 mètres linéaires n'est accordé.				

Liste des objets présentés sur mon emplacement : _____

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Article 1 - Objet

La commune de Sèvres organise une brocante le dimanche 13 septembre 2026, ouverte au public de 7 heures à 18 heures sous réserve de la réglementation en vigueur à cette date.

Article 2 - Horaires et emplacement

L'installation des exposants est autorisée entre 6 heures et 9 heures sur les places numérotées au sol qui leur sont attribuées, aucun débordement sur la rue n'est toléré. La circulation et le stationnement de tout véhicule sont interdits entre 9 heures et 18 heures.

Chaque exposant s'engage à laisser propre son emplacement à la fin de la manifestation.

En cas d'intempérie, l'organisateur se réserve le droit de modifier la durée de la manifestation ou d'annuler la brocante sans que l'exposant ne puisse prétendre à remboursement ou indemnisation.

Article 3 - Lieu

Centre-ville et environs.

Article 4 - Conditions de participation

Les revendeurs professionnels d'objets mobiliers doivent présenter, le jour de l'inscription :

- la carte professionnelle en cours de validité
- le numéro de leur inscription au registre de la chambre du commerce

En cas de dérogation ou de vente illicite, vous vous exposez aux sanctions édictées par la loi.

Article 5 - Responsabilité

Chaque exposant est requis d'assurer ses matériels et produits, tant aux biens qu'aux personnes. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur (ville de Sèvres), ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 6 - Règlement

Le bulletin d'inscription à la brocante doit être retourné avec toutes les pièces demandées accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public ».

Le nombre d'emplacements est limité, les places sont délivrées à réception des demandes d'inscription en mairie, en fonction des places disponibles.

Les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte.

Article 7 - Annulation

Toute inscription est définitive et non remboursable en cas de désistement.

Tout emplacement non occupé à 9 h est remis à la disposition des organisateurs.

Article 8 - Attestation sur l'honneur

Je certifie par la présente attestation que je suis le propriétaire des marchandises exposées ce jour à la brocante de Sèvres.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions énoncées dans le règlement et m'engage à les respecter.

Je certifie exact toutes les informations fournies.

Article 9 - Engagement

Je m'engage à ne pas participer à plus de 2 vente ou déballage par an.

Un coupon de confirmation est envoyé à chacun des participants.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande d'inscription à la brocante.

Le non-respect de ces règles entrainera l'exclusion du contrevenant.

Fait à : _____ Date : _____ Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Merci d'adresser votre dossier complet à :
Hôtel de Ville – Direction des Relations Publiques et Équipements
54, Grande Rue – 92310 Sèvres
Renseignements : 01 41 14 10 96
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h